

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Saône

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 63

En exercice : 63

Ont pris part : 47

- Présents à voix délibératives : 42
- Pouvoirs : 5

Liste en fin de document

Date de la convocation :

10/12/2024

Date d'envoi et d'affichage :

10/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigney et Mercey.

Monsieur le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés dont la liste est en fin de document.

Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 06/11/2024 à l'approbation des élus.

Sur proposition du Président, Lydie BILICHTIN est nommée secrétaire de séance.

2024/63 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président propose les décisions modificatives suivantes :

Budget Général

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le budget général de fonctionnement a été adopté en sur-équilibre.

 FONCTIONNEMENT 		 INVESTISSEMENT 	
 Dépenses 		 Dépenses 	
 Articles 	 Montants 	 Opération / Articles 	 Montants
73951 Fraction TVA	+ 4 300	21351 / opération 39	+ 6 700
60632 Petites Fournitures	+ 5 000	2158 / opération 39	+ 2000
615221 Entretien Bâtiments	+ 20 000	2051 non affecté	- 4 000
6156 Maintenance	+ 10 000	21838 non affecté	- 3 000
		21848 non affecté	- 1 700

Budget Ordures Ménagères

 Fonctionnement 			
 Dépenses 		 Recettes 	
 Articles 	 Montants 	 Articles 	 Montants
65568	+ 60 000	70611	+ 60 000

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à effectuer ces décisions modificatives.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité

Rapporteur : Madame Lydie Bilichtin

2024/64 : ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le Service de Gestion Comptable de Luxeuil les Bains a informé la CCHVS que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

► Une liste concerne **les créances éteintes** suite à une procédure de surendettement **pour un montant global de 4 353.41 € sur le budget OM et 35 € sur le budget Général.**

La créance éteinte s'impose à la collectivité et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La liste des créances éteintes est jointe à la délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président à admettre les créances éteintes dressées par le Service de Gestion Comptable de Luxeuil les Bains.

Pour : 47
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain Molliard

Monsieur Jean Michel Clerc demande s'il est possible de noter sur le compte-rendu le montant total.

2024/65 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES 2024 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES 2025

Monsieur le Président présente le montant prévisionnel des attributions de compensations définitives 2024 et prévisionnelles 2025.

COMMUNES	MONTANTS DEFINITIFS 2024	MONTANTS PREVISIONNELS 2025
ABONCOURT GESINCOURT	17 891.00 €	17 891.00 €
AISEY ET RICHECOURT	2 609.00 €	2 609.00 €
ARBECEY	1 739.00 €	1 739.00 €
AUGICOURT	3 707.00 €	3 707.00 €
BARGES	285.00 €	285.00 €
BETAUCOURT	2 446.00 €	2 446.00 €
BETONCOURT SUR MANCE	8.00 €	8.00 €
BLONDEFONTAINE	2 145.00 €	2 145.00 €
BOUGEY	1 731.00 €	1 731.00 €
BOURBEVELLE	0.00 €	0.00 €
BOURGUIGNON LES MOREY	7 104.60 €	7 104.60 €
BOUSSERAUCOURT	38.00 €	38.00 €
CEMBOING	1 587.00 €	1 587.00 €
CENDRECOURT	932.00 €	932.00 €
CHARMES SAINT VALBERT	370.00 €	370.00 €
CHAUVIREY LE CHATEL	5 289.00 €	5 289.00 €
CHAUVIREY LE VIEIL	0.00 €	0.00 €
CINTREY	12 573.00 €	12 573.00 €
COMBEAUFONTAINE	22 611.00 €	22 611.00 €
CORNOT	4 958.00 €	4 958.00 €

CORRE	99 893.00 €	99 893.00 €
FOUCHECOURT	188.00 €	188.00 €
GEVIGNEY ET MERCEY	64 891.00 €	64 891.00 €
GOURGEON	5 849.00 €	5 849.00 €
JONVELLE	848.00 €	848.00 €
JUSSEY	316 017.00 €	316 017.00 €
LA ROCHE MOREY	6 702.40 €	6 702.40 €
LAMBREY	432.00 €	432.00 €
LAVIGNEY	734.00 €	734.00 €
MAGNY LES JUSSEY	998.00 €	998.00 €
MALVILLERS	3 214.00 €	3 214.00 €
MELIN	2 922.00 €	2 922.00 €
MOLAY	150.00 €	150.00 €
MONTCOURT	448.00 €	448.00 €
MONTIGNY LES CHERLIEU	4 724.00 €	4 724.00 €
OIGNEY	705.00 €	705.00 €
ORMOY	705.00 €	705.00 €
PREIGNEY	1 903.00 €	1 903.00 €
RAINCOURT	784.00 €	784.00 €
RANZEVILLE	25.00 €	25.00 €
ROSIERES SUR MANCE	4 849.20 €	4 849.20 €
SAINT MARCEL	21 196.00 €	21 196.00 €
SEMMADON	4 166.00 €	4 166.00 €
TARTECOURT	32.00 €	32.00 €
VERNOIS SUR MANCE	2 320.00 €	2 320.00 €
VILLARS LE PAUTEL	754.00 €	754.00 €
VITREY SUR MANCE	50 042.40 €	50 042.40 €
VOUGECOURT	511.00 €	511.00 €

Après délibération, le conseil communautaire :

- APPROUVE les montants des attributions de compensation définitives 2024
- APPROUVE les montants des attributions de compensation prévisionnelles 2025 et acte la continuité des modalités de versements :
 - * Annuelles pour les montants annuels inférieurs à 2000 €
 - * Trimestriels pour les montants annuels supérieurs à 2000 €.

Considérant que le calcul des attributions de compensation s'est effectué dans un cadre dérogatoire, la présente délibération doit être prise à la majorité des 2/3.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité

Rapporteur : [Monsieur Romain Molliard](#)

Monsieur Guy Mercier rappelle qu'au bout de 10 ans une révision aurait dû être faite. Normalement il faut réunir la CLECT tous les ans pour en discuter or elle n'a pas été réunie. Il rappelle que l'année dernière Monsieur le Président a annoncé qu'une étude serait faite. Il pense que des communes ont gagné des emplois et que ce n'est pas normal que cela n'ait pas été révisé.

Monsieur Romain Molliard indique qu'effectivement des communes ont gagné et perdu. Concernant l'étude, celle-ci est en cours.

Monsieur Guy Mercier revient sur la réunion de la CLECT qui ne s'est pas réunie.

Monsieur Romain Molliard précise que la CLECT n'a pas obligation de se réunir tous les ans. Elle se réunit obligatoirement en cas de transfert de compétence.

Monsieur Jean Michel Clerc s'interroge sur Vougécourt qui touche moins que Oigney.

Monsieur Guy Mercier précise que cela dépend des emplois d'il y a 12 ans. Il indique que cela sera logique de réévaluer ces montants.

2024/66 : TARIFS ORDURES MÉNAGÈRES 2025 / PÉRIODICITÉ DE FACTURATION ET REGLEMENT DE REDEVANCE INCITATIVE

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 01/01/2025, toutes les communes de la CCHVS dépendront du SICTOM du Val de Saône.

Tarifs	Abonnement	Abonnement exception	Levées suppl.
80	1.48 €		9.25 €
140	1.25 €	1.68 €	9.25 €
240	1.25 €	1.68 €	10.44 €
340	1.25 €	1.68 €	13.92 €
660	1.25 €	1.68 €	17.67 €

Abonnement 100%	Total
80L	118.40 €
140L	175.00 €
240L	300.00 €
340L	425.00 €
660L	825.00 €

Pénalités 80L	206.00 €
Tarifs sacs prépayés	5.21 €
Tarifs rouleaux de 25 sacs	130.25 €
Forfait pro non doté	72.10 €

Grille tarifaire bio déchets pour les professionnels proposée au prochain Comité Syndical :
Pour les professionnels du territoire

Abonnement bio déchets pro 24 levées	Total	Levées suppl. non majorées
240L	382.00€	5.50 €

Ce tarif comprend une part fixe de 250 € annuelle par bac et 24 levées à 5.50 €

Pour les professionnels hors du territoire SICTOM

Abonnement bio déchets pro 24 levées	Total	Levées suppl. non majorées
240L	444.00€	6.00 €

Ce tarif comprend une part fixe de 300 € annuelle par bac et 24 levées à 6.00 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire

- APPROUVE ces tarifs
- DECIDE d'une périodicité de facturation trimestrielle
- VALIDE le règlement de redevance incitative du SICTOM Val de Saône.

Pour : 45 Contre : 1 Pascal Doussot Abstention : 1 Patrick Simonin
Voté à la majorité

Rapporteur : Monsieur Nicolas Pierre

Monsieur Pascal Doussot rappelle qu'il a été dit en sortant du SMICTOM que la facture allait être réduite. Or ce n'est pas le cas et le nombre de levées est moindre.

Monsieur Nicolas Pierre demande si les 26 levées ont été faites.

Monsieur Pascal Doussot indique que la question n'est pas le nombre de levées.

Monsieur Romain Molliard précise qu'il y a d'autres services dans ces tarifs qu'il n'y avait pas au SMICTOM comme le tri aux portes à portes.

Monsieur Alain Jutzi rappelle qu'il y a quelques années on nous a vendu des bacs biodéchets qui ne fonctionnent pas et que les tarifs augmentent.

Monsieur Nicolas Pierre indique que de nouvelles bornes biodéchets vont être mis en place au premier semestre 2025.

Monsieur Alain Jutzi souligne que les usagers mettent moins de déchets mais les tarifs augmentent.

Monsieur Nicolas Pierre indique que l'augmentation est due aux coûts de traitements du Sytevom.

Monsieur Jean Louis Billy ajoute que pour les déchets verts même si cela n'apparaît pas sur la facture cela a un coût.

Monsieur Jean Michel Clerc remarque que les créances éteintes vont augmenter.

Monsieur Pascal Doussot revient sur la question de l'accès à la déchetterie de Fayl Billot

Monsieur Romain Molliard indique que cela est en négociation avec le Sytevom d'autant plus que les haut-marnais ne donnent rien. Ils demandent de l'argent, beaucoup d'argent.

Monsieur Nicolas Pierre indique que pour le moment le système de reconnaissance de plaque n'a pas encore été mis en place donc il est toujours possible d'y aller.

2024/67 : TARIFS PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRES 2025 ET PÉRIODICITÉ DE FACTURATION

Monsieur le Président, sur proposition des commissions périscolaires et finances, la grille tarifaire pour l'année 2025.

Il indique également que la commission périscolaire souhaite modifier le règlement intérieur, notamment sur les points suivants :

Fonctionnement des Centres

* Retard récurant des parents (après fermeture du site) après 1 avertissement une pénalité de retard sera facturée aux parents. Le montant de cette pénalité sera voté en conseil Communautaire.

Inscriptions/retard de paiement

* La CCHVS n'acceptera plus les inscriptions des familles si des impayés sont constatés sur les périodes antérieures

* Au-delà de 49 enfants, la CCHVS ne pourra pas accepter d'enfants supplémentaires (les taux d'encadrement ne pourront pas être assurés)

TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025				
	<i>Quotient Familial</i>	>500	501-1150	<1150
PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE				
1/2 HEURE DE GARDE (matin et soir)	Tous les sites	0,62 €	0,68 €	0,73 €
REPAS ENFANT	Combeaufontaine - Corre - La Roche Morey – Jussey /Vitrey-Sur-Mance	4,60 €	4,94 €	5,30 €
	Aboncourt-Gésincourt	5,07 €	5,44 €	5,78 €
PAUSE MERIDIENNE	Tous les sites	1,19 €	1,48 €	1,68 €
MERCREDI - VACANCES				
1/2 JOURNEE SANS REPAS	Jussey - Combeaufontaine - Corre - Aboncourt-Gésincourt*	4,58 €	5,06 €	5,55 €

1/2 JOURNEE AVEC REPAS	Combeaufontaine - Corre - Jussey - Aboncourt-Gésincourt*	9,11 €	10,19€	11,04€
JOURNEE COMPLETE SANS REPAS	Jussey - Combeaufontaine - Corre - Aboncourt-Gésincourt*	8,44 €	8,91€	9,58€
JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS	Combeaufontaine - Corre - Jussey - Aboncourt-Gésincourt*	13,28 €	14,11€	15,13€
APRES MIDI ANNIVERSAIRE	Combeaufontaine - Corre - La Roche Morey	6 € par enfant		
RETARD	Tous les sites	10 € facturés après la fermeture du site		
SORTIES**	Tous les sites	Prix de la sortie + 1 jour sans repas		
REPAS ADULTES	Tous les sites	6,50 €		
* Uniquement pour les vacances d'été				
** le nombre de kilomètres et le prix de la visite : de 3 à 15 euros				

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les tarifs périscolaire et extrascolaire pour l'année 2025
- APPROUVE les modifications du règlement intérieur

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Jean-Pol Girod

Monsieur Laurent Bertrand indique qu'il a connu des communes au sein desquels les parents allaient récupérer les enfants à la gendarmerie après 19h.

Monsieur Guy Mercier indique que la part de la communauté de communes a fortement augmenté. Il y a très peu de temps le coût était de 400 000 € pour la communauté de communes : il est maintenant plus important. A un moment donné il faudra peut-être rapprocher les parents de la réalité.

Monsieur Romain Molliard souligne que cela risque de faire perdre des inscriptions. Il indique aussi que certains enfants viennent uniquement lorsqu'il y a des activités.

Madame Eliane Pitavy indique que les services sont peut-être différents depuis quelques années. Il pourrait être intéressant de voir à quoi sert l'argent.

Monsieur Romain Molliard confirme en indiquant que le service n'est plus une simple garderie et qu'il y a plusieurs activités. Aujourd'hui des parents demandent à ce que leurs enfants fassent leurs devoirs au périscolaire or cela n'est pas le rôle du périscolaire.

Monsieur Jean Michel Clerc demande à ce que les augmentations soient indiquées sur les tarifs. Il demande également si les parents signent le règlement.

Monsieur Romain Molliard confirme que les parents signent bien le règlement.

2024/68 : LOCATION DE SALLES : TARIFS EN CAS DE DÉGRADATIONS

Monsieur le Président indique qu'il n'existe aucun prix de facturation en cas de perte ou de dégradation du matériel à la Salle de Convivialité de Gevigney et Mercey.

Suite à l'avis favorable de la commission finance, le Président propose d'adopter la tarification ci-dessous qui sera annexé au livret de location.

Tarifs pertes / dégradations salle de convivialité

DESIGNATION	PRIX (à l'unité)
Verre (à vin et/ou eau) et flute	2,00 €
Cuillère table	1,50 €
Cuillère à café	1,00 €
Couteau steak	2,50 €
Fourchette	1,50 €
Assiette creuse	4,00 €
Assiette dessert	3,50 €
Assiette plate	3,50 €
Tasse à café	2,00 €
Louche de table	4,50 €
Couverts à salade	11,00 €
Fourchette de service inox	8,50 €
Couteau à pain	6,00 €
Planche à pain	31,50 €
Coupelle dessert	1,50 €
Carafe 1L	5,00 €
Saladier	5,50 €
Passoir sur pied Inox	18,00 €
Ecumoire Inox	6,50 €
Plateau	5,00 €
Faitout + couvercle inox	50,00 €
Bain Marie Inox 3L	25 €
Chaise	50 €
Table brasserie	190 €
Banc brasserie	85 €
Table blanche	97,50 €

Table noir	121,00 €
Plateau podium (élément de scène 2x1m)	539,00 €
Jeu de 4 pieds	94,50 €
Escalier 60cm (accès scène)	351,00 €
Escabeau (dégradations / perte)	700,00 €
Chariot de table (à l'unité)	200,00 €
Déplacement de la société de gardiennage à la salle de convivialité suite au non-respect des consignes d'utilisation de l'alarme	50 € (par déplacement)
Dégradation sur le meuble contenant la vaisselle dans la salle principale	6 600,00 €
Perte de clé	Changement de l'ensemble des serrures à la charge du locataire

Tout autre casse, dégradation, perte ou intervention sera facturée au locataire au prix du rachat, de la réparation ou de l'intervention.

Après délibération, le Conseil Communautaire valide les tarifs et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Pour : 47
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : [Monsieur Romain Molliard](#)

2024/69 : CLÔTURE DU BUDGET « 85400 LOCAL TRAITEUR »

Monsieur le Président rappelle que le budget local traiteur avait été ouvert le 1^{er} janvier 2013 suite à la création de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône et fusion des anciennes communauté de Communes.

Il rappelle que ce budget avait été créé pour le suivi de l'opération « Local traiteur » lancée par la Communauté de Communes des Belles Fontaines qui a fusionné le 1^{er} janvier 2013.

Suite à la vente du bâtiment et du matériel du Local Traiteur, Monsieur le Président précise qu'il n'y aura plus d'opération sur ce budget. Il propose donc de clôturer le budget 85400 LOCAL TRAITEUR à la fin de l'exercice 2024.

Il précise que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront reversés sur le budget général qui reprendra également l'actif et le passif de ce budget.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à clôturer le budget 85400 LOCAL TRAITEUR à la fin de l'exercice 2024 et demande à ce que toutes les opérations soient reprises au budget général.

Pour : 47
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : [Monsieur Romain Molliard](#)

Monsieur Jean Michel Clerc regrette que le document projeté lors de la séance n'ait pas été envoyé avec la convocation. Romain MOLLIARD indique qu'il sera ajouté au procès-verbal.

Résultats prévisionnels 2024 du budget LOCAL TRAITEUR

Résultat de fonctionnement 2024 : - 11 164.59

Résultat de fonctionnement reporté : + 241.76

Résultat final de fonctionnement : - 10 922.83

Résultat d'investissement 2024 : + 232 875.68

Résultat d'investissement reporté : - 31 243.58

Résultat final d'investissement : + 201 632.10

Capital restant dû au 31/12/2024

Caisse d'Epargne : emprunt de 85 000 € en 2020 sur 10 ans : Capital restant dû fin 2024 : 42 924.70

CDC : emprunt renégocié de 495 000 € en 2018 sur 17 ans : Capital restant dû fin 2024 : 320 456.75

Madame Christine Litzler souhaite connaître le prix de la vente du local.

Monsieur Romain Molliard rappelle que cela fait suite à l'estimation des domaines au prix de 230 000€.

Monsieur Jean Michel Clerc ironise en indiquant vouloir investir à Combeaufontaine vu le prix de la maison de santé.

2024/70 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SICTOM VAL DE SAÔNE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire, que suite au retrait de la CCHVS au SMICTOM SUD 52 et de son adhésion pour toutes les communes au SICTOM VAL DE SAONE, il y a lieu de nommer 2 membres (un titulaire et un suppléant) au conseil syndical et 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) au conseil consultatif du SICTOM Val de Saône.

Il informe également les membres du conseil communautaire que suite à la démission de certains élus, il convient de mettre à jour le tableau des membres du conseil syndical et du comité consultatif.

Monsieur le Président propose la mise à jour suivante intégrant les nouveaux membres et les anciens qui sont toujours représentant de la CCHVS :

Conseil Syndical

Communes	Délégués Titulaires	Délégués suppléants	Communes
ABONCOURT GESINCOURT	GARRET CLAUDINE	MERCIER PHILIPPE	AISEY ET RICHCOURT
BARGES	BERTRAND LAURENT	BILLY MICHEL	BOUGEY
BOURBEVELLE	BERTIN GUY	MICHALSKI ANNIE	BOUSSERAUCOURT
CORNOT	DEMAILLE CHRISTOPHE	PERNIN MARIE CHRISTINE	COMBEAUFONTAINE
CORRE	METRIS GAELLE	DESOCHÉ DAMD	FOUCHECOURT
GOURGEON	PIERRE NICOLAS	CLERC JEAN-MICHEL	OIGNEY
JUSSEY	MIGNARD EVELYNE	VEUILLER ERIC	SEMMADON
LAMBREY	MARCHAND SERGE	VIRIOT JEAN FRANCOIS	TARTECOURT
LAVIGNEY	DELHIER BRIGITTE	PREIGNEY	DELAITRE LUCIEN

Conseil Consultatif

Communes	Délégués Titulaires	Délégués suppléants	Communes
AISEY ET RICHECOURT	PARISOT MATHIEU	MENNETREY ISABELLE	ABONCOURT GESINCOURT
ARBECEY	CHABOT ALBAN	LAPREVOTTE JEREMIE	ARBECEY
AUGICOURT	ZEDE VALERIE	BENETEAU THIERRY	AUGICOURT
BETAUCOURT	BILICHTIN LYDIE	POIRIER IDA	BARGES
BLONDEFONTAINE	VIGNERON AGNES	DEVAUX WILLIAM	BETAUCOURT
BOUGEY	GUYOT DE SAINT MICHEL JEAN	LOUBERE AMANDINE	BLONDEFONTAINE
BOUSSERAUCOURT	RITTEN BIRGITTA	COLOTTE CHRISTIAN	BOURBEVELLE
CEMBOING	DEXET PASCAL	CHAMPONNOIS VERONIQUE	CEMBOING
CENDRECOURT	JANNEL AYMERIC	MASSOTTE ERIC	CENDRECOURT
COMBEAUFONTAINE	PETITJEAN ISABELLE	CORBON ALEXANDRE	CORNOT
FOUCHECOURT	GARRET CAROLINE	BOUCHAIN GERARD	CORRE
GEVIGNEY ET MERCEY	CAUSIN ALBAN	DEMARQUET SOPHIE	GEVIGNEY ET MERCEY
JONVELLE	BARROY GERALD	PRUDHOMME JEAN-MARIE	GOURGEON
MAGNY LES JUSSEY	KEBA THIERRY	BOULANGER JOEL	JONVELLE
MELIN	MULLER MARIE HELENE	BUSSY ANGELE	JUSSEY
MONTCOURT	MORLET Cédric	LECORNEY SYLVE	LAMBREY
OIGNEY	CLERC JEAN MICHEL	DAROSEY CLAIRE	MAGNY LES JUSSEY
ORMOY	VERNIER HUBERT	GAUTHIER JEAN MARIE	MELIN
RAINCOURT	VALGUEBLASSE DOROTHEE	HUCHON ISABELLE	MONTCOURT
RANZEVILLE	RUAX PATRICK	MUNSCHY YANNICK	ORMOY
SEMMADON	MEOT JACQUES	FERRAND SEVERINE	RAINCOURT
TARTECOURT	BOULAY CHRISTOPHER	GUILLAUME MAGALI	RANZEVILLE
VILLARS LE PAUTEL	JAMEY CHRISTIAN	TOURNIER BENOIT	VILLARS LE PAUTEL
VOUECOURT	LEPAGE EVELYNE	GAZILLOT ANDRE	VOUECOURT
BETONCOURT SUR MANCE	HENNINGER VIRGINIE	HENNINGER GUILLAUME	BETONCOURT SUR MANCE
CHAUVREY LE CHATEL	DELOY MICHEL	BARTHOD GINETTE	CHAUVREY LE CHATEL
PREIGNEY	BOSSI FABRICE	DELHIER JEREMIE	LAMIGNEY
CINTREY	BERGEY MARYVONNE	SPRINGAUX FLORENCE	CINTREY
MALVILLERS	SAINT AMT SYLVAIN	CASTELLETTI CAMILLE	MALVILLERS
ROSIERES SUR MANCE	MASSEZ CHRISTIANE	COCAGNE PASCAL	ROSIERES SUR MANCE
SAINTE MARCEL	CHEVALOT PHILIPPE	SULZER CHANTAL	SAINTE MARCEL
VITREY SUR MANCE	GRANDJEAN HERVE	DORMONT SABINE	VITREY SUR MANCE
CHAUVREY LE VIEIL	RICHARD SERGE	LOISEAU DAVID	CHAUVREY LE VIEIL
MOLAY	DOUSSOT PASCAL	GRATTEPAIN MARTIAL	MOLAY
VERNOIS SUR MANCE	RODRIGUES PASCAL	MORTON GEORGINA	VERNOIS SUR MANCE
BOURGUIGNON LES MOREY	PITAVY ELIANE	AUBERT SYLVE	BOURGUIGNON LES MOREY
LA ROCHE MOREY	TUPINIER THIERRY	PASSARD YOHANN	LA ROCHE MOREY
MONTIGNY LES CHERLIEU	AUBRY ANDRE	GROSMARE HENRI	MONTIGNY LES CHERLIEU
CHARMES SAINT VALBERT	NITHARD JEAN LOUIS	DANNER SYLVAIN	CHARMES SAINT VALBERT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Président.

Pour : 47
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain Molliard

2024/71 : ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la Préfecture de la Haute-Saône et le Conseil Départemental ont identifié des besoins sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône. Ils demandent à l'EPCI de se prononcer concernant les solutions qui pourraient être proposées.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il n'existe pas de zone d'accueil actuellement. Une tolérance était accordée pour des installations temporaires sur la zone du Clolois.

Or, l'ensemble des parcelles disponibles est concerné par des projets, et ces parcelles ne peuvent plus servir à cet accueil temporaire.

Actuellement, la Communauté de Communes ne dispose pas de terrains répondant aux critères demandés (accès à l'eau et l'électricité notamment). Monsieur le Président propose de se positionner dans une veille active concernant la recherche de terrain adapté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et demande au Président de la transmettre à la Préfecture et au Conseil Départemental.

Pour : 47
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain Molliard

2024/72 : DOSSIERS D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Monsieur le Président expose que la société SCI BENNIFER / SARL L'EVIDENCE a présenté à la CCHVS un dossier de demande de subvention dans la réalisation de travaux pour la création d'une salle de réception, d'une cuisine, de sanitaire ainsi que quelques aménagements dans un petit salon.

Le projet porté par l'entreprise SCI BENNIFER / SARL L'EVIDENCE représente un investissement de 103 551,51 € HT pour l'entreprise, dont 103 551,51 € HT sont éligibles à la politique de la CCHVS.

La Communauté de Communes a instauré en 2017 une politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Aussi, au titre de ce dossier, l'entreprise peut bénéficier d'une aide de **10 000 €** de la CCHVS, correspondant à 10% du montant des travaux HT (d'un montant de 103 551,51 € HT).

Monsieur le Président expose que la société SARL LE BALCON a présenté à la CCHVS un dossier de demande de subvention dans la réalisation de travaux dans deux de leurs salles de bain.

Le projet porté par la SARL LE BALCON représente un investissement de 20 151,10 € HT pour l'entreprise, dont 20 151,10 € HT sont éligibles à la politique de la CCHVS.

La Communauté de Communes a instauré en 2017 une politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Aussi, au titre de ce dossier, l'entreprise peut bénéficier d'une aide de **2 015,11 €** de la CCHVS, correspondant à 10% du montant HT des travaux (d'un montant de 20 151,10 € HT).

Monsieur le Président expose que la société SCI JACA / E.I RAVET AUTOMOBILES a présenté à la CCHVS un dossier de demande de subvention dans la réalisation de travaux sur leur cour.

Le projet porté par SCI JACA / E.I RAVET AUTOMOBILES représente un investissement de 61 808,00 € HT pour l'entreprise, dont 61 808,00 € HT sont éligibles à la politique de la CCHVS.

La Communauté de Communes a instauré en 2017 une politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Aussi, au titre de ce dossier, l'entreprise peut bénéficier d'une aide de **6 180,80 €** de la CCHVS, correspondant à 10 % du montant HT des travaux (d'un montant de 50 320 € HT)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCORDER A LA SCI BENNIFER / SARL L'EVIDENCE une subvention de 10 000 € (soit 10% des travaux éligibles) pour soutien à l'investissement immobilier
- D'ACCORDER A SARL LE BALCON une subvention de 2 015,11 € (soit 10 % des dépenses éligibles)
- D'ACCORDER A SCI JACA / E.I RAVET AUTOMOBILES une subvention de 6 180,80 € (soit 10 % des dépenses éligibles)
- PRECISE que les subventions sont attribuées sous le régime d'aide de Minimis « Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 Décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux Aides de Minimis, publié au JOUE L 352 du 24 Décembre 2013. »
- Dès à présent, D'EXCLURE toute possibilité, pour les entreprises SCI BENNIFER / SARL L'EVIDENCE, SARL LE BALCON et SCI JACA / E.I RAVET AUTOMOBILES, d'aide pour ces mêmes dépenses et notamment en cas de cession.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent aux présentes décisions.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité

Rapporteur : [Monsieur Jean Louis Billy](#)

2024/73 : RENOUELEMENT CONVENTION INITIATIVE HAUTE SAÔNE

Monsieur le Président rappelle que Haute-Saône Initiative, adhérente au réseau national France Initiative, est une association de type loi 1901 dont les membres abondent tous en faveur d'un fonds de prêt d'honneur.

Haute-Saône Initiative s'est donnée pour objectifs de :

- favoriser et faciliter les transmissions d'entreprises.
- détecter et soutenir les projets porteurs d'avenir, innovants et créateurs d'emplois.
- valoriser le potentiel local de création d'entreprises.
- améliorer le taux de réussite des projets.

Haute-Saône Initiative contribue ainsi à :

- mobiliser les acteurs économiques locaux (collectivités locales, banques, entreprises, organismes professionnels) en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.
- mettre en place un accompagnement des porteurs de projets de qualité qui se poursuit les trois premières années de vie de la nouvelle entreprise.
- accorder des prêts à taux 0% au créateur de façon à l'aider à accroître les fonds propres de son entreprise et faciliter l'accès au crédit bancaire.
- soutenir financièrement les reprises d'entreprises, répondre aux besoins liés au premier développement des entreprises nouvelles.

Le prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est un prêt personnel accordé aux personnes physiques qui est destiné à renforcer les fonds propres des sociétés créées ou reprises en Haute-Saône. Il est plafonné aux apports personnels du porteur de projet et doit être mobilisé soit en capital soit en compte courant d'associé. En outre, il doit être accompagné d'un financement bancaire. Il est sans intérêt ni garantie personnelle, mais une assurance décès/incapacité/ est obligatoire.

Haute-Saône Initiative et la CCHVS

L'objectif d'un partenariat entre Haute-Saône Initiative et la Communauté de Communes est pour Haute-Saône Initiative de renforcer sa présence sur le territoire et sa participation au développement local, et pour la Communauté de Communes de participer au développement économique de son territoire en finançant directement des projets et en le rendant ainsi plus attractif. Sur le territoire, la participation de la CCHVS à Haute-Saône Initiative se traduira par une majoration de 25% du montant de prêt d'honneur lorsque celui-ci est sollicité au montant maximum. En revanche, lorsque le prêt d'honneur est sollicité à un montant inférieur aux fonds propres du porteur de projet et au maximum éligible, la participation de la Communauté de Communes représente 20% du montant du prêt d'honneur. Une convention est signée entre la Communauté de Communes et Haute-Saône Initiative prévoyant

le versement du montant de la participation aux fonds de prêt d'honneur qui pourra être majoré par la suite.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente de l'association depuis 2016 et qu'elle a abondé à hauteur de 20 000 € les fonds de prêt d'honneur.

Après délibération, le Conseil Communautaire

- DECIDE de renouveler l'adhésion de la CCHVS à Initiative Haute-Saône
- AUTORISE le Président à signer la convention avec INITIATIVE HAUTE-SAONE et tous les documents s'y rapportant.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité

Rapporteur : [Monsieur Romain Molliard](#)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le Président
Romain MOLLIARD

Le secrétaire de séance
Lydie BILICHTIN

PV approuvé par le Conseil communautaire, le 5 FEVRIER 2025

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	Pouvoir à Francis PIROULEY
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	
AISEY ET RICHECOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHECOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	Excusé
ARBECEY	TITULAIRE	LECORNEY	Régis	Pouvoir à Patrick LAMARRE
ARBECEY	SUPPLEANT	GESTER	Francine	
AUGICOURT	TITULAIRE	JUTZI	Alain	Présent
AUGICOURT	SUPPLEANT	MARIOTTE	Bruno	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	Présent sans voix délibérative
BETAUCOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETAUCOURT	SUPPLEANT	PY	Jacqueline	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	

BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	HENNINGER	Guillaume	Présent
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent
BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	
BOUGEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Julie	
BOUGEY	SUPPLEANT	BILLY	Michel	Présent
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	AUBERT	Sylvie	
BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	GRANDJEAN	Evelyne	Excusée
CEMBOING	SUPPLEANT	BOIS	Joël	
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHETON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	BARTHOD	Patricia	Présente sans voix délibérative
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Présente
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BONNARD	Corinne	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	PERNIN	Marie-Christine	Présente
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	Présente
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Présent
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	Pouvoir à Christine LITZLER
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Présent
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	

GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Présent
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présente
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présent
GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	BARROY	Gérard	Pouvoir à Jean-Louis BILLY
JONVELLE	SUPPLEANT	BOULANGER	Joël	
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Pouvoir à Didier PETRIGNET
JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	MADRON	Yvette	
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	Présent
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	Présent
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Excusée
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	Présent
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	

MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	Présent
MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMAIRE	Henri	
OIGNEY	TITULAIRE	CLERC	Jean-Michel	Présent
OIGNEY	SUPPLEANT	HOARAU	Frédéric	
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	Présent
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	
RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Présente
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	Présent sans voix délibérative
SAINT MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	Présent
SAINT MARCEL	SUPPLEANT	VILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	Présent
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	Présent
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	
VILLARS LE PAUTEL	TITULAIRE	JAMEY	Christian	Présent
VILLARS LE PAUTEL	SUPPLEANT	TOURNIER	Benoit	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	Excusé
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	Excusée
VOUGECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	Excusé
VOUGECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	